



Lire un document administratif

Malle de lecture 2010

INTRODUCTION

Cette malle pédagogique est consacrée à la mise en place des mécanismes de pré-lecture. La démarche proposée peut se transférer à tout type d'écrit.

Nous avons choisi ici comme base de travail une série d'imprimés administratifs reçus et utilisés dans le cadre d'une recherche d'emploi.

Pourquoi ce choix ?

Le cadre actuel de recherche d'emploi est intitulé exactement *recherche active liée à un plan d'accompagnement et d'activation du comportement de recherche d'emploi*. Il concerne les chômeurs et les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. A ce jour (pour l'année scolaire 2009-2010), près de 60 % des participants du Collectif Alpha y sont soumis.

- Cette *recherche active* implique la manipulation de nombreux imprimés administratifs. La compréhension de ce type de documents est une tâche des plus ardues et, pour les personnes illettrées, il s'agit d'une situation où les faiblesses en lecture sont particulièrement invalidantes.
- L'*activation du comportement de recherche* est marquée par un manque d'accompagnement dans les démarches et un stress lié au « suivi » bien souvent perçu comme vexatoire et abscons.

Cette mallette se compose d'une partie pédagogique, d'une présentation d'atelier, d'une sélection bibliographique commentée et d'une série d'articles de presse ou d'interview.

- Les pistes pédagogiques proposées permettront au participant de maîtriser ce type d'écrit ou tout au moins d'en cerner le contenu et les enjeux, d'être plus autonome dans ses démarches, de ne pas se sentir jouet d'une technocratie mais bien interlocuteur à part entière.
- La présentation d'atelier autour de la recherche d'emploi met en évidence les réactions des participants et illustre de manière parlante les aléas de la mise en place d'un tel type d'activité.
- La bibliographie a pour but de nourrir notre réflexion et nos pratiques.
- Les articles de presse résument notre prise de position : nous sommes choqués par la mise en œuvre de ce plan et nous nous interrogeons sur notre rôle de formateur et de personnel d'accueil.

Une réalisation du Centre de documentation du Collectif Alpha ASBL

12 rue de Rome - 1060 Bruxelles - Tél. 02/533.09.25 - cdoc@collectif-alpha.be - www.collectif-alpha.be



CONTENU DE LA MALLE

Deux ouvrages

Activation des chômeurs : Quelles conséquences sur les chômeuses ? : Dossier pédagogique, Vie Féminine, 2008, 24 p.

Cote : ISP ALPHA vie

Description du plan d'accompagnement et démarches pratiques à mettre en œuvre.

BERRAHAL Oumnia, NOEL Françoise, HENDRICKX Françoise, L'alphabétisation face au plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs, ULB Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, 2009, 46 p.

Cote : ISP ALPHA berr

Rapport de stage dans le cadre de travaux pratiques en sciences sociales.

Six photocopies plastifiées

EXPLOITATIONS PEDAGOGIQUES

Objectif général :

Compréhension de contenu par la mise en place des mécanismes de prise d'indices et de discrimination visuelle.

Trois objectifs spécifiques à atteindre, plusieurs pistes à ouvrir

- Identifier l'émetteur
- Comprendre le contenu
- Déterminer l'urgence

Public : chercheurs d'emploi

Matériel : une série de documents ONEM disponible sous format papier

A23 : Attestation d'inscription comme demandeur d'emploi.
Comprend deux dates : début et valable jusqu'au...

A15 : Attestation d'inscription comme demandeur d'emploi. Comprend plusieurs dates, celles de l'historique des inscriptions chez Actiris.



C98 : Attestation de présence mensuelle pour les chômeurs qui ont signé le contrat F 70 bis avec l'IBFFP (Institut Bruxellois Francophone de Formation Professionnelle) et le Collectif Alpha. Cette attestation est à remettre chaque mois au syndicat avec la carte de contrôle.

C91 : Attestation de fin de formation professionnelle pour les chômeurs qui ont signé un contrat avec l'IBFFP et le Collectif Alpha. Cette attestation est à remettre à la fin de chaque semestre au syndicat avec la carte de contrôle.

C94 A : Demande de dispense à l'Onem pour suivre une formation d'au moins 20 heures de cours. A remettre au syndicat **avant** d'entrer en formation.

F 70 BIS : Contrat de formation professionnelle au Collectif Alpha avec l'IBFFP.
A remettre au syndicat le plus vite possible.

C3 C : Carte de contrôle blanche pour les chômeurs

C3 A : Carte de contrôle bleue pour les chômeurs



Amorce : Discussion autour de notre réaction à la réception de documents administratifs

Témoignages de participants :

En général, nous sommes tous inquiets. Avant même d'ouvrir l'enveloppe, on se dit : encore des trucs à payer, encore des paperasses, qu'est-ce que j'ai fait, qu'est-ce qu'on me veut. Nous avons tendance à faire traîner le document le plus longtemps possible. Quand nous ouvrons l'enveloppe, nous avons l'impression de ne rien comprendre et si nous comprenons quelque chose, de ne pas savoir comment répondre. Nous ne savons pas toujours à qui demander de l'aide. Très souvent nous ne réagissons pas. Nous recevons des rappels et ainsi de suite.

Réaction du formateur :

Les séquences de travail présentées ici devraient nous aider à ne pas paniquer.

Pour chaque écrit, il y a des clés de lecture. Apprendre à lire, c'est aussi mettre en œuvre des réflexes de lecture, à travailler tout au long de l'année.

Les documents sur lesquels nous allons travailler ne nous sont pas totalement inconnus. Nous les avons déjà reçus et utilisés plus ou moins correctement.

Démarche pédagogique générale

Objectif général : Prendre connaissance des informations présentes dans un écrit en préalable à la lecture proprement dite

Objectif spécifique : Faire jouer les mécanismes de prise d'indices et de discrimination visuelle

Déroulement

Distribution des documents

Le formateur pose ses questions oralement et les écrit clairement au tableau

- Par groupe de deux

Repérer dans les textes reçus la présence des éléments suivants :

Sigle / Logo / Signature / Date / Présence d'un numéro : N° de référence, N° du document

- En grand groupe

Se communiquer les éléments repérés « dans mon texte, il y a / il n'y a pas (de Sigle / Logo / Signature / Date, etc.) »

Le formateur est attentif à ce que l'apprenant perçoit ou ne perçoit pas et met en évidence les points de repères. Il liste au tableau les éléments trouvés. NB : ce tableau est à conserver pour les démarches ultérieures.



Démarche spécifique n° 1 : identifier l'émetteur du document : Travail autour des sigles et des logos

- Phase 1

Etablir la liste des logos et des sigles
Distribution des logos et sigles (annexe x5)
Remémoration
Correspondance logo/sigle

- Phase 2

Distribution des documents
Tri suivant l'émetteur : Onem, Actiris, Syndicat, Autres

Démarche spécifique n° 2 : avoir une idée du contenu : repérer l'intitulé, le numéro et le type de document : Travail autour de la mise en page :

Localisation des différents éléments, taille des caractères, présence d'un encadré, etc.

- Phase 1 : Intitulés et numéros

Consigne : Comment s'appelle ce document ? A-t-il un titre ? Qu'est-ce qu'un titre ? Où se situe le titre ?

Le document a-t-il un numéro ? Où se situe le numéro ?

Faire remarquer qu'un document est parfois appelé par son numéro.

Distribution des documents

En petit groupe : repérer les éléments demandés.

Le formateur passe de groupe en groupe pour observer l'évolution des mécanismes de repérage.

En grand groupe : présenter et argumenter les réponses.

Le formateur note les réponses au tableau.

Cette activité fait écho à la démarche d'amorce.

Le formateur évalue avec le groupe les résultats obtenus en se référant au tableau de cette activité.

- Phase 2 : Types de documents

Consigne : Quels types de documents sont présents ici ?

Qu'est ce qu'un type de document ? A quoi sert de connaître le type de document ?



En grand groupe : s'entendre sur une définition : Attestation / Formulaire / Contrat / Convocation / Autres

En petit groupe : classer les documents par type

En grand groupe : communiquer les réponses et argumenter

ATTESTATION, mot féminin

Preuve, indication de l'existence, de l'usage de quelque chose :

Attestation de l'employeur, des services communaux, attestation authentique, détaillée, écrite, judiciaire, légale, libre, médicale, officielle; délivrer, demander, déposer, donner, recevoir une attestation.

FORMULAIRE, mot masculin

Imprimé comportant un certain nombre de questions auxquelles il est demandé de répondre pour satisfaire à certaines formalités administratives.

CONTRAT, mot masculin

Convention juridique : Engagement mutuel écrit entre deux ou plusieurs personnes.

CONVOCATION, mot féminin

Document qui prie quelqu'un de se présenter, à telle date, telle heure et en tel lieu, pour passer un examen, pour participer à une assemblée.

Démarche spécifique n°3 : déterminer l'urgence : Travail sur les dates

Préalable

Qu'est qu'une date ? Où est représenté le jour, le mois, l'année ?

Le mois peut figurer en chiffres ou en lettre.

Plusieurs dates figurent sur un document : date d'émission, de début et de fin d'une prestation.

En petit groupe

Consigne 1: Repérer les dates

Consigne 2 : Repérer les termes de ... à ... ; depuis le ... jusqu'au ... ; inclus ; valable de... à ...

En grand groupe

Expliquer et mémoriser ces termes, utiliser d'autres exemples, créer des phrases, poser des questions : si le document mentionne telle date et si j'arrive telle date, suis-je dans les temps ?



OU TROUVER DE L'AIDE ?

RAE : renseignements en ligne sur le site <http://actiris.be>

Missions locales : renseignements en ligne sur le site www.bruxelles.irisnet.be



BIBLIOGRAPHIE

1. Une lecture fondamentale

L'indigent et le délinquant : Pénalisation de la pauvreté et privatisation de l'action sociale, Syllepse, Notes de la fondation Copernic, 2008, 142 p.

Cote : ISP EXCL indi

Ces dernières années de nombreuses lois ont été votées qui ont en commun de mettre en place un contrôle social renforcé des populations en situation de marginalité. Elles débouchent sur une conception des rapports sociaux où les pauvres et les exclus sont désignés comme responsables de leur situation et comme des délinquants en puissance. Contrôles et fichages des chômeurs, des allocataires des minima sociaux, des populations issues des quartiers populaires, des parents démissionnaires, ce sont là les seules réponses apportées à l'approfondissement de la crise sociale. Ces dispositifs modifient en profondeur les missions des professionnels de l'emploi, de l'action sociale, de la santé ou de l'éducation. La chasse aux fraudeurs s'impose comme une nécessité financière et morale. La privatisation de l'intervention sociale est en marche et certains services publics sont désormais gérés comme des entreprises, à la recherche de clients solvables. C'est à la compréhension de ce processus que cette Note de la Fondation Copernic veut participer en permettant aux professionnels de la justice, de l'action sociale, aux élus, aux syndicats et aux associations d'engager ensemble un débat pour des actions communes.

2. Outils techniques

Toutes les fiches pédagogiques sont transposables à la situation belge.

L'Emploi, ADAP, Lecture-Ecriture au Quotidien, 1990, 31 p.

Cote : T EMPL adap

De nombreuses fiches techniques : remplir un CV, découvrir une fiche de paye, poser sa candidature, lire une petite annonce...

TERRAULT Thérèse, LEFEBVRE Françoise, Des mots qui travaillent,

Centre Débat, 1995, 210 p.

Cote : T EMPL terr

Outil de référence qui répertorie des textes écrits et des formulaires utilisés dans le milieu du travail au Québec (domaine hospitalier, minier, recyclage, transport, restauration et textile,...).

Conçu en 2 parties : 1° Banque de vocabulaire (domaines de travail, instruments de travail, rapports administratifs, vie au travail) ; 2° Les formulaires

COOSSA Céline, DUBE-MARTIN Laurise, St-PIERRE-LEMIEUX Doris, Quand une pluie de formules nous tombe sur la tête,

Commission scolaire régionale de Chambly, Production Français 305, 1981, 30 p.

Cote : T VPRAT prod

Présentation de démarches liées aux documents administratifs. Alpha fonctionnelle.



Guide de formation sur mesure en alphabétisation : Annexe 1 Cahier de l'adulte . Annexe 2 Situations fonctionnelles . Annexe 3 Situations fonctionnelles pour personnes immigrées analphabètes, MINISTERE DE L'EDUCATION. GOUVERNEMENT DU QUEBEC, 1996, p.m.

Cote : L MET GUID

Recueil de fiches de travail pour des situations liées à la vie quotidienne : remplir un formulaire, lire une consigne, établir une liste, utiliser un annuaire, évaluer le montant d'une facture, etc.

3. Dispositifs d'accueil des services public en Belgique et ailleurs

STERCQ Catherine, Le journal de l'alpha - 161 : Alpha et insertion socioprofessionnelle, Le Journal de l'alpha, 1/12/2007,

Cote : COTEREVUE2007

Une suite d'articles consacrés aux difficultés rencontrées par les personnes analphabètes pour accéder aux services d'ISP. On y trouve notamment :

- la description d'un projet réalisé par LEE Namur, Alpha 5000 et différents partenaires de l'OISP
- la présentation d'une recherche-action menée par LEE Wallonie sur les parcours d'orientation professionnelle des personnes récemment alphabétisées,
- une description de l'Atelier de Recherche Active d'Emploi (le RAE), mis sur pied par LEE Bruxelles accueille des personnes illettrées,
- un aperçu de l'architecture opérationnelle du dispositif ISP, la logique restrictive des bases de données et leurs relations avec les opérateurs d'alphabétisation

BELISLE Rachel, Des services publics pour toute la population, ICEA, 1997, 55 p.

Cote : EVA ACC beli

Projet d'accessibilité des services publics pour les personnes peu ou pas à l'aise avec l'écrit. Ce travail de recherche décrit un projet développé au Québec auprès des organismes publics qui s'adressent à un public peu ou pas à l'aise avec l'écrit. Les gestionnaires de ces organismes réalisent à quel point ces difficultés constituent un frein aux nombreux efforts déployés pour améliorer la qualité des services en termes d'accessibilité.

http://bv.cdeacf.ca/EA_HTML/2004_12_0586.htm#_Toc93399818

JEANNET Maurice, CALVO Michel, L'accueil des services publics un moment clé de l'intégration : Evaluation d'une expérience en Languedoc-Roussillon,

Cahier de l'Observatoire, 1994

Cote : EVA ACC jean

Une série de cahiers sur le thème de l'accueil des familles étrangères dont le n° 12 comporte une charte de qualité. L'amélioration de la communication avec les familles passe par l'amélioration des supports d'information dans des domaines clés : le droit et l'accès au logement, à la résidence et aux allocations familiales. En conclusion, les auteurs formulent les trois hypothèses suivantes : primo, les activités d'accueil, de médiation, d'information, d'explications devraient être dissociées des interventions de secours, de rattrapage de situations, secundo, l'observation des difficultés des étrangers à accéder à une administration pourrait apporter un nouvel éclairage sur les pratiques actuelles des services publics et tertio les supports écrits pourraient encore être améliorés et le vocabulaire rendu plus accessible.



Analphabetisme : Témoins privilégiés : Rapport d'étude 2, DI MARSO-GALLUP-BELGIUM, 1990,
Cote : AL STAT dima

Enquête en plusieurs volets réalisée à l'occasion de l'année internationale de l'alphabétisation (1990) à la demande de "Alfabetisering Vlaanderen" et "Lire et Ecrire" dans le but d'organiser un meilleur marketing de leurs activités. Ceci signifie d'une part une campagne de sensibilisation à l'intention des pouvoirs publics et d'autre part une évaluation de leur façon de travailler...

La deuxième partie vise à connaître les répercussions de l'analphabetisme sur la réalité sociale.

A consulter également : « Des relais pour l'Alpha »

Un ensemble de fiches techniques destinées à organiser l'accueil des personnes illettrées dans les services publics (banque, poste, services communaux). Cette publication Lire-et-Ecrire est gratuite et disponible au centre de documentation jusqu'à épuisement des stocks.



REFLEXION CRITIQUE ET PRISE DE POSITION SUR LA RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI ET LA CHASSE AUX CHOMEURS

- **Lire et Ecrire** a adressé à l'Onem et au Ministre de l'emploi et de l'égalité des chances, une lettre concernant l'augmentation de demandes d'attestation d'inscription aux formations et les dispositions de l'Onem déterminant le nombre d'heures de formation requis pour obtenir une dispense de recherche active d'emploi.
-> Voir Annexe II, page 22
- **La FeBISP** a réalisé une note sur la politique d'activation. Intitulée "Accompagnement et suivi actif des chômeurs : du parcours d'insertion au parcours d'obstacles" elle expose les problèmes que cette politique entraîne et fait des propositions concrètes pour mettre en œuvre une réelle politique d'accompagnement.
<<http://www.febisp.be/ressource/static/Insertion/memorandum.png>>
Voir aussi : « L'ISP (Insertion Socio Professionnelle) dénonce les dérives de l'activation des demandeurs d'emploi », in Insertion, n° 77, FEBISP, juin/oct. 2008, pp 5 à 7
- **Le Collectif Alpha**

La formation souffre du contrôle des chômeurs in ENSEMBLE!, N° 65, JUIN 2009 - AOÛT 2009 /

Éléments et propos recueillis auprès d'Ann Ressler et d'Anne Loontjens, coordinatrices du Collectif Alpha et des travailleurs sociaux responsables de l'accueil et de la guidance : Sandra Sdao à Forest, Dominic Lauthe et Sandrine Francotte à Molenbeek.

Les professionnels de l'insertion socioprofessionnelle ont le sentiment que leur mission de base évolue. Il ne s'agit plus d'accompagner une personne dans un parcours d'insertion mais de l'aider à préserver son droit aux allocations de chômage. Les conseillers des missions locales constatent un glissement de leur fonction : ils ont le sentiment de devenir des écrivains publics de l'emploi, cantonnés à la rédaction "à la chaîne" de CV, de lettres de candidature suite aux contenus des contrats ONEm ou des CPP et au relais des agents des antennes d'Actiris."

"Notre revendication principale, elle est propre à notre public : que le temps d'apprentissage soit respecté ! C'est extrêmement important. On n'évolue pas en Alpha comme on évolue en formation post-universitaire de trois mois. Si on a la chance que les gens puissent rentrer dans ce parcours, on doit leur laisser le temps d'évoluer à leur rythme et dans de bonnes conditions. On ne peut demander à des gens qui sont en formation intensive de s'agiter par ailleurs.

Texte complet en annexe 1 ou sur www.asbl-csce.be

Lettre ouverte pour une alphabétisation de qualité, respectueuse des personnes et émancipatrice parue in www.collectif-alpha.be

A l'occasion du 8 septembre 2008, journée internationale de l'alphabétisation, Lire et Ecrire organisait un colloque sur les causes de l'illettrisme : « Notre société a-t-elle besoin d'une population illettrée ? »

Les travailleurs du Collectif Alpha, sachant que nos ministres seraient là, ont voulu, lors de ce colloque, interpeler tout le monde, et en particulier la classe politique, sur ce qui leur semble inquiétant actuellement.

L'interpellation porte, entre autres, sur la politique d'activation des chômeurs.

Les travailleurs du Collectif Alpha voudraient vous faire part de leurs inquiétudes.



Nous nous sommes toujours battus, avec Lire et Ecrire et avec de nombreuses autres associations d'alphabétisation, pour le droit à une alphabétisation de qualité pour tous, dans le respect des personnes et tout au long de la vie. Une alphabétisation « libre et consentante », avec de réelles perspectives d'émancipation.

C'est cette alphabétisation que nous sentons menacée aujourd'hui !

De plus en plus de personnes viennent s'inscrire au cours sous la pression d'une « activation de leur comportement de chercheur d'emploi ». Cette pression, exercée dans un but de contrôle (et d'exclusion ??) pèse de plus en plus lourd. De nombreux chômeurs, bénéficiaires de l'aide sociale, sont obligés de suivre des formations sous la « menace » de se voir privés de leurs indemnités. De plus, pendant la formation la tendance au « contrôle à outrance » augmente également*.

Bien sûr, nous pensons qu'un processus d'alphabétisation peut aider des personnes à retrouver un emploi, mais l'alphabétisation doit rester un choix volontaire des apprenants et en aucun cas devenir une obligation.

On n'apprend pas à lire et écrire sous la contrainte ! Apprendre est un travail qui demande du temps et du calme, une pensée sereine sur son parcours de vie et cela ne peut être qu'un choix libre et réfléchi**.

C'est de moins en moins le cas actuellement, et voilà bien ce qui nous inquiète...

De plus cette activation « à tout crin » aggrave encore un manque manifeste de places dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle, déjà constaté dans plusieurs autres lieux d'alphabétisation***.

Il est fondamental que tout le monde puisse trouver une place en alphabétisation : les chômeurs, les demandeurs d'emploi, les « sans-papiers », les pensionnés et les autres personnes.

Voilà également ce qui nous inquiète...

Réagissons et dénonçons les situations qui excluent au lieu d'émanciper, qui uniformisent sans prendre en compte les parcours de chacun ! Place à un réel droit à l'alphabétisation pour tous !

Les travailleurs du Collectif Alpha

Si on répondait à toutes les demandes de « contrôle » et de transmission d'attestations et de listes de présence par exemple, une apprenante « X » peut devoir rendre des comptes à... 6 instances différentes : à l'association où elle suit des cours, au CPAS, à Actiris, à l'IBFFP (Institut Bruxellois Francophone de Formation Professionnelle), à l'Onem et... à la crèche de son enfant !!



« UN ATELIER ISP A SAINT GILLES... » AVEC CLAUDE FIEVEZ, RESPONSABLE DE L'ACCUEIL

1. Le groupe

- De novembre à décembre : au départ 14 inscrits

Sexe : 11 femmes 3 hommes

Origines : 8 personnes d'origine marocaine, 1 personne d'origine algérienne, 1 personne d'origine congolaise, 3 personnes d'origine guinéenne, 1 personne d'origine somalienne

Statut : 4 chômeurs complets indemnisés ; 10 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (CPAS)

- De février à juin : 3 participantes sont restées et 5 nouvelles sont venues compléter le groupe.

Sexe : 7 femmes ; 1 homme

Origines : 3 personnes d'origine marocaine, 1 personne d'origine togolaise, 1 personne d'origine somalienne, 1 personne d'origine mauritanienne, 1 personne d'origine guinéenne

Statut : 1 chômeur complet indemnisé ; 7 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (CPAS)

Je me pose des questions par rapport au faible pourcentage de chômeurs dans l'atelier.

Peut être que dans la présentation de l'atelier, est-il nécessaire de mieux expliquer ce que veut dire « ISP ».

Peu de participants à l'atelier savait ce que signifiait ces initiales mais aussi quel était le sens et les enjeux pour eux de l'insertion sociale et professionnelle. Cependant certains connaissaient quelques dispositifs et procédures.

2. Les principes pédagogiques

En partant des expériences diverses des membres du groupe, des problèmes qu'ils rencontrent dans leur parcours ISP, je souhaite faire des liens avec les offres de procédure d'aide existantes, les institutions accessibles et les dispositifs mis en place

Dans un deuxième temps, je veux susciter le débat pour arriver à une réflexion critique sur le parcours semé d'embûches qu'est le chemin vers l'emploi ou la formation qualifiante, les difficultés d'accès aux dispositifs pour les personnes peu lettrées, les contraintes et pressions exercées par les Pouvoirs Publics.

Dans un troisième temps, tenter de trouver quelques pistes pour se protéger des sanctions et/ ou exclusions.

Et ensuite, si possible, réfléchir sur des actions à mener ensemble.



3. La mise en œuvre : Les thèmes abordés durant l'atelier

I.S.P. ça veut dire quoi ?

Lister les attentes de chacun : ce que je voudrais dans l'atelier.

Lister les problèmes rencontrés.

Où trouver de l'aide ?

Liste et visites de lieux ;

Comment reconnaître les différents courriers importants.

Reconnaissance et compréhension des différents documents administratifs liés à l'ISP.

Comment faire pour chercher un travail ?

Lister les démarches à entreprendre.

Simulation d'un entretien d'embauche

Quelques mesures mises disposition :

Le contrat art.60

La carte Activa

Les A.L.E.

Le RAE (Atelier de recherche active d'emploi) Invitation de Mme Géraldine Parsy pour une séance d'information.

La procédure de contrôle exercé par l'Onem

Les différentes étapes à partir de la première convocation.

A travers ces 10 thèmes, nous sommes toujours partis de l'expérience de chacun et nous avons tenté d'approfondir certains points qui suscitaient l'intérêt de plusieurs membres du groupe.

Nous tentions de relever les « mauvaises » expériences pour analyser ce qui n'avait pas fonctionné et comment rectifier éventuellement les erreurs commises dans la démarche.

La comparaison des cheminements de chacun vers un objectif, a permis de se rendre compte des difficultés rencontrées, pour ensuite réfléchir comment simplifier les démarches.

Liste de quelques problèmes évoqués :

« Le CPAS déduit le défraiement (1€/h) que je touche pour la formation de mon allocation d'intégration »

« Pendant un mois, je n'ai pas touché mon allocation de chômage parce ce que j'ai du prendre des vacances (congés promérités payés par le dernier employeur) »

« Le syndicat a perdu les documents que j'ai rentrés. J'ai du attendre le mois suivant pour toucher mon allocation de chômage »

« Le CPAS veut m'obliger d'arrêter ma formation au Collectif pour faire du travail de nettoyage »

« On cherche du travail mais on en trouve pas »

« C'est un problème quand on n'a pas de diplôme »

« Le patron m'a licencié pour restructuration du personnel depuis il a engagé trois personnes qui font le travail que je faisais seul »

« Je travaillais dans un restaurant et le patron obligeait que je travaille non déclaré en plus de mon horaire déclaré »



« C'est difficile de parler avec le patron pour trouver un travail »

« J'ai signé un papier avec Actiris et je dois chercher du travail en même temps que je suis la formation au Collectif Alpha »

« Je travaillais en ALE mais j'ai du arrêter parce que sinon je ne pouvais plus avoir de contrat de formation au Collectif »

Beaucoup de problèmes évoqués ont suscité un partage d'expériences vécues parmi les membres du groupe.

Pour une même démarche des cheminements différents souvent semés d'embûches. Chacun explique comment il a fait pour y arriver ou aussi pour ne pas y arriver. A travers tous ces témoignages d'expériences, j'ai pu constater que c'est par le bouche à oreille qu'ils sont informés des possibilités. Ne pas savoir lire et écrire est vécu comme un « handicap ». Le bouche à oreille les informe sur des mesures mais la procédure administrative rend la démarche très compliquée pour des personnes peu lettrées et prend donc plus de temps, pour parfois arriver à une exclusion ou un échec.

4. Exemples d'expériences vécues ayant suscité le débat :

1. Y suit les cours au Collectif dans un groupe débutant en lecture écriture.

Il est bénéficiaire du CPAS d'Ixelles, son plus cher désir est de trouver un emploi. Pour ce faire, il met tout en œuvre et s'adresse à plusieurs organismes ISP.

Il est suivi par la « MLOC » Mission Locale à Ixelles et à Forest mais aussi par l'asbl « Travail et Santé », par la Cellule ISP du CPAS, par Actiris.

Il est aussi inscrit en ALE (Agence locale pour l'emploi).

Il a finalement « décroché » quelques heures de travail en ALE pour faire du nettoyage. Cependant, il a du faire un choix entre le travail en ALE et le défraiement lié au contrat formation IBFFP (Institut Bruxellois Francophone de Formation Professionnelle) qu'il avait signé au Collectif.

En effet, le « cumul » des deux n'est pas admis par l' IBFFP. Il a donc abandonné les ALE pour se consacrer à la formation et poursuit assidûment sa recherche d'emploi.

Il est aussi en demande d'aide à l'accueil du Collectif Alpha et fait partie des membres du groupe de l'atelier qui connaissaient déjà plusieurs possibilités en matière de recherche d'emploi (ALE, Activa,...).

Le fait d'être suivi par plusieurs organismes en même temps a pour résultat qu'il reçoit beaucoup de convocations ; il s'active beaucoup ; il doit souvent s'absenter des cours et il n'a finalement pas beaucoup d'offres d'emploi.

Quand je lui parle du contrat art.60, il connaît un peu mais le CPAS ne lui en propose pas...Pourquoi ?? Ce que je tente de mettre en exergue : c'est que par le biais du « bouche à oreille », ces personnes s'adressent à différents organismes en même temps et aussi multiplient les démarches qu'ils font plusieurs fois pour ne pas vraiment obtenir de résultat.

Y voudrai suivre une formation de clarkiste mais son niveau de lecture et d'écriture ne lui permet pas de s'inscrire dans cette formation.

Il poursuivra sa formation en lecture et écriture au Collectif, l'année prochaine.



2. H à 27 ans, elle est célibataire sans enfant.

Elle suit les cours au Collectif Alpha dans un groupe de niveau LE2 (elle a commencé dans un niveau tout débutant)

Elle est attributaire du CPAS.

Son projet de formation emploi est très clair pour elle. Apprendre à lire et à écrire pour suivre une formation qualifiante et ensuite chercher et si possible trouver un emploi. Elle est assidue au cours et avance bien dans son apprentissage.

Elle dit vouloir profiter qu'elle n'a pas encore d'enfant pour bien s'investir dans la formation.

Cependant...Son assistante sociale du CPAS lui demande de s'adresser à la cellule emploi du CPAS : « Job Office », ce qu'elle fait. L'assistante sociale de Job Office lui propose un contrat de travail art. 60 dans le nettoyage avec un horaire de travail qui ne lui permettrait pas de poursuivre son apprentissage en lecture et écriture. Ni en journée ni en soirée.

H explique qu'elle ne veut pas abandonner sa formation au Collectif Alpha qui est en cours. Elle demande de pouvoir au moins terminer l'année scolaire.

Elle subit des pressions des deux assistantes sociales pour qu'elle arrête la formation et est menacée de sanction.

H explique sa situation dans l'atelier, ce qui suscite le débat sur l'art.60, certains sont passés par là, d'autres voudraient bien avoir « la chance » de pouvoir obtenir ce genre de contrat mais cela leur est refusé.

Ce qui nous amènera d'une part à analyser les règles en matière de contrat art.60 (voir annexe 1).

D'autre part, à avoir une réflexion sur ses avantages et ses inconvénients pour se rendre compte que l'objectif officiellement annoncé de cette mesure qui est la mise à l'emploi, est en fait un leurre puisqu'après la durée du contrat, les gens se retrouvent au chômage (ils ne seront plus contrôlés par le CPAS mais par l'Onem).

En final, H. est venue à la permanence à l'accueil où nous avons tenté par téléphone de négocier avec les assistantes sociales pour qu'elle puisse terminer l'année scolaire.

Mais rien n'y a fait.

Aussi avec l'aide du « Collectif solidarité contre l'exclusion » Asbl qui nous a informés sur les droits qu'avait H.

Nous avons écrit un courrier demandant une audition au Conseil du CPAS ce qui eu pour résultat que H n'a pas signé le contrat art.60.

Elle n'a jamais eu de réponse à sa demande d'audition non plus et elle poursuit sa formation au Collectif.



3. B est au chômage et suit les cours au Collectif Alpha dans un niveau de lecture écriture 4.

Son projet de formation emploi est hésitant entre l'urgence de trouver un travail et l'envie de faire une formation qualifiante pour ensuite trouver un travail qui serait autre chose que du nettoyage.

Elle aimerait faire une formation en couture parce qu'elle a une petite expérience dans le domaine et qu'elle aime cela. Ce serait une aubaine de pouvoir faire un travail que l'on aime et qui serait valorisant.

Mais est ce possible pour une personne qui ne maîtrise pas bien la lecture et l'écriture ?

B se pose beaucoup de questions cela lui fait peur d'entrer en formation qualifiante « *Vais-je être capable ?* »
« *Puis-je me permettre de postposer ma recherche d'emploi pour me former au métier que j'aime ?* »

B expose son projet dans l'atelier, cela suscite le débat sur le temps de la formation et l'urgence de gagner un salaire pour acquérir une certaine autonomie et sortir des pressions, du contrôle lié à la situation de « sans emploi ».

Pour des personnes peu lettrées, la durée des formations est plus longue parce qu'ils passent forcément par l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ainsi que l'apprentissage de déculpabilisation et d'acquisition de confiance en soi avant d'avoir accès aux préformations. Ensuite, seulement, ils pourraient avoir accès aux formations qualifiantes mais en ont-ils le temps ?

Ce qui ressort du débat avec les participants de l'atelier, c'est que les formations prennent du temps et qu'on ne leur donne pas vraiment dans les procédures d'activation des « chercheurs d'emploi ».

Mais ils en ont assez des boulots temporaires durée déterminée, à temps partiel et autres mesures précaires qui ne leur offre pas de sécurité d'emploi et ne leur assure pas un revenu décent pour vivre mieux.

B est venue à l'accueil pour un suivi individuel, elle a eu un contacte avec la FAE (Centre de formation en couture) où elle réussit les tests.

D'autre part, elle a assisté à l'info sur le RAE de « Lire et Ecrire » Asbl. Elle a arrêté les cours pour participer au RAE et a trouvé un travail.

Le besoin de travailler a eu raison sur l'envie de formation.

Les trois exemples décrits ci dessus ont servis de support à l'atelier. Le témoignage suscitait le débat et amenait à la réflexion et l'analyse des dispositifs existant en matière de recherche d'emploi.



5. Evaluation de l'atelier ISP par les participants - juin 2009

Ce que je connaissais déjà :

Les ALE
Article 60
Le droit du revenu d'intégration
Que pour l'article 60, c'est le patron et le CPAS qui paient une partie du salaire.

Ce que j'ai appris :

Comment se présenter à un patron
La durée du travail art.60
« *Je croyais qu'une fois que j'étais au chômage, on ne me contrôlerait plus* »
« *Je ne savais pas qu'il y avait des convocations* »
« *Le RAE de Lire et Ecrire, c'est bien, ils m'ont encouragé pour la formation* »
« *Je ne savais pas qu'avec les ALE, on ne pouvait pas avoir de contrat de formation : j'ai du choisir* »
« *J'ai appris que si le CPAS met la pression sur le travail, je peux dire non après 25 ans si je veux faire une formation* »

Ce qui a manqué :

Plus d'explication sur les droits par rapport à l'intégration sociale.
Des adresses où on peut trouver directement du travail.
Plus de visites à l'extérieur
Apprendre comment faire un CV

Ce que j'aimerais pour l'année prochaine :

Visite à Actiris
Visite à la Mission Locale
Visites de centres de formation qualifiante
pourquoi pas soutenue par la délégation syndicale des travailleurs du Collectif Alpha.



ANNEXE 1

La formation souffre du contrôle des chômeurs in ENSEMBLE!, N° 65, JUIN 2009 - AOÛT 2009 / Texte complet sur www.asbl-csce.be

... “les professionnels de l’insertion socioprofessionnelle ont le sentiment que leur mission de base évolue. Il ne s’agit plus d’accompagner une personne dans un parcours d’insertion mais de l’aider à préserver son droit aux allocations de chômage. Les conseillers des missions locales constatent un glissement de leur fonction : ils ont le sentiment de devenir des écrivains publics de l’emploi, cantonnés à la rédaction “à la chaîne” de CV, de lettres de candidature suite aux contenus des contrats ONEm ou des CPP et au relais des agents des antennes d’Actiris.” ❶

Afin d’illustrer le problème, nous avons pu discuter avec les travailleurs d’un maillon plus qu’important de la formation en Région bruxelloise, l’alphabétisation, dont le public est forcément parmi les plus fragilisés socialement ▢.

Les professionnels de la formation sont aussi concernés par le plan de contrôle des chômeurs : le public démotivé, les choix de formation erronés, une charge administrative nouvelle ont transformé le travail d’un secteur à qui l’on n’a rien demandé.

Propos recueillis par / Gérald Hanotiaux

Le Collectif Alpha est composé de trois centres de formation, avec pour chaque lieu un service d’accueil qui reçoit les gens en première ligne et effectue le travail administratif pour Actiris, Bruxelles-Formation, etc., ainsi que le suivi de l’insertion socioprofessionnelle (ISP). Chaque centre de formation travaille avec 200-250 personnes par jour, dont une partie a des contrats de formation. Par rapport à d’autres lieux, le Collectif n’est pas un centre spécifiquement ISP.

Voici une petite sélection de témoignages de ces travailleurs sociaux.

Modification de la quantité de travail

Une part importante des tâches assurées par les travailleurs sociaux du Collectif Alpha consiste en l’accueil des personnes, mais aujourd’hui la nature du travail principal a changé. Une travailleuse expose : “J’ai un horaire de 32 heures par semaine et plus de 50 % de ce temps est à présent consacré à de l’administratif. Il y a énormément de documents à compléter pour les syndicats, pour Actiris ou pour l’ONEm, mais en plus de tous ces documents, il y a à présent une série invraisemblable de courriers à faire pour les gens. Ils subissent d’énormes pressions et, forcément vu notre public, ils ne comprennent pas toujours ce qu’on leur envoie. Alors qu’ils sont en processus d’alphabétisation, ils doivent se constituer des dossiers avec des preuves de recherche d’emploi, des lettres de sollicitation. C’est nous qui devons constituer ces dossiers avec eux”.

Un autre travailleur poursuit : “Oui, les gens subissent de plus en plus de pressions de l’ONEm, ou même d’ailleurs des CPAS. Parfois les gens viennent nous voir car ils ne reçoivent plus leurs allocations de chômage, nous devons alors enquêter auprès des syndicats, de l’ONEm, et cela prend énormément de temps. Nous n’arrivons parfois pas à joindre ces organismes pendant plusieurs jours, et les réponses prennent parfois plusieurs semaines à arriver. Pendant ce temps la personne est sans revenu, comment voulez-vous qu’elle se consacre à sa formation ? Ensuite les personnes passent au contrôle et alors qu’elles pensaient disposer d’un accompagnement lors de celui-ci, il n’y en a aucun. Du fait qu’ils sont analphabètes, l’ONEm leur fait signer des documents sans qu’ils ne sachent ce qui y est inscrit. C’est bien entendu scandaleux. Ensuite le travail de suivi du ‘contrat’ signé avec l’ONEm nous incombe également. J’ai ici sous les yeux un exemple de contrat d’un monsieur qui a été convoqué au contrôle. Je lui avais fait une attestation selon laquelle il suivait les cours ici, et voilà avec quoi il est revenu : un contrat avec toutes ces choses à faire, pour lesquelles je vais devoir travailler avec lui”.

... plus de chômeurs complets indemnisés qu’avant, ainsi que davantage de personnes engagées par contrainte dans un processus de contrat avec Bruxelles-Formation, pour que leur démarche soit reconnue par les organismes de chômage. Les gens sont en recherche de justificatifs de leurs activités, et de dispenses. Certains viennent aussi parce que suivre une formation est inscrit dans leur contrat de sanction rédigé par le contrôleur”.



Une travailleuse sociale de Molenbeek poursuit : “Un exemple qui fut extrêmement clair pour nous eut lieu dans un groupe de Belges francophones en formation. Avant, elles venaient deux ou trois fois par semaine mais il y a eu une au quotidien, mais en tout cas au cours elle n’avance pas car elle est toujours occupée à courir dans tous les sens ! C’est comme si les gens ne savaient pas de quoi ils ont besoin. Ce sont des gens, avec toutes leurs difficultés, capables d’élever une famille, de suivre leurs cours, etc. Je suis souvent pleine d’admiration face à leur volonté d’apprendre à lire et écrire malgré leur situation. Ce système est totalement infantilisant et déstructurant”.

Enrôlés dans le processus de contrôle

Alors que ces travailleurs sociaux ne sont nullement mandatés pour ce rôle, ils doivent se renseigner sur les procédures administratives mises en place par l’ONEm. Au sujet du plan de contrôle : “On l’apprend au fur et à mesure selon les situations. On cherche, on tombe sur un texte et on le lit pour voir ce qu’il en est. J’essaie d’avoir un maximum d’information mais connaître toutes les règles de l’organisme de paiement, d’Actiris et de l’ONEm, je ne peux pas, ce n’est pas possible. Suivant la situation j’essaie de suivre la règle, mais on se rend compte que c’est adaptable suivant les cas, parfois même suivant les communes. Même dans deux bureaux du même syndicat on va nous donner des positions différentes. On ne s’y retrouve pas et on n’a pas le temps de tout comprendre”.

Un travailleur illustre bien le rôle prépondérant de la peur dans le fonctionnement de ce système de contrôle, ainsi que les volontés de transformation progressive de tous les secteurs de la société en serviteurs du système de l’État social actif. “De manière générale, dès qu’il y a un lien à faire avec l’ONEm, c’est le stress ! Ils ne comprennent pas le papier, mais il ne faut pas croire que les gens sont ignorants de tout, ils savent bien ce que l’ONEm veut faire d’eux. Ils comprennent assez justement que ça ne sert pas à grand-chose.

Je dois, je dois, je dois...
Mais je dois quoi? “

... une telle pression sur ces personnes qu’elles se sont mises à courir, absolument n’importe où, dans tous les sens. Cela me donnait vraiment l’impression de poules auxquelles on aurait coupé la tête et qui couraient dans le désordre, sans but. Je dois je dois je dois... Mais je dois quoi ? Et finalement elles ne venaient plus au cours, c’est à ce moment-là que j’ai vraiment été interpellée par ce qui se passait”.

Dans une autre commune bruxelloise : “J’ai un exemple concret d’une dame qui n’avait pas de contrat de formation. Le syndicat lui a demandé le contrat de formation, j’écris donc un courrier en disant qu’on n’a pas contractualisé sa formation mais qu’elle suit bien les cours. Eh bien maintenant elle est obligée de faire des travaux en ALE (Agence Locale pour l’Emploi) en plus de ses cours. Je ne sais pas comment cette dame s’en sort

Modification de la qualité du travail

Lorsque les gens doivent s’agiter sous peine de perdre les moyens de subvenir aux besoins primaires tels que le logement et la nourriture, forcément ils s’agitent. En conséquence, les travailleurs ont constaté des modifications dans les motivations des personnes se présentant au Collectif Alpha. “Dans l’évolution du type de population, il y a de plus en plus de gens qui viennent en formation parce qu’ils sont obligés. Ils se sentent obligés. Il ne s’agit plus d’une démarche volontaire et on voit de plus en plus de jeunes qui ne viennent que pour ça. Et le phénomène est sans doute encore nettement plus marqué dans d’autres domaines de formation, où les gens s’inscrivent puis ne viennent pas, ou alors juste le premier jour. Nous avons constaté dans nos statistiques que nous chose, si ce n’est à satisfaire les statistiques de l’administration et sûrement pas leur situation et leur projet personnel qui est, rappelons le, d’apprendre dans un premier temps le français pour trouver un emploi ou une formation. Il n’y a souvent carrément aucune logique de continuité, parfois même le facilitateur demande à la personne ce qu’elle fait là. C’est du pur bureaucratique administratif, personne ne sait pourquoi il faut le faire, mais ils le font. Et en ce qui concerne notre travail, même si on ne veut pas le contrôle social, si on ne veut pas de ce système, nous sommes soumis à des éléments extérieurs, des décisions qui nous dépassent et nous intègrent malgré notre volonté dans le processus.



Quand ça touche à l'argent et aux moyens de subsistance, on ne peut pas se permettre de ne pas prendre une décision, qu'on essaie d'être la plus juste. Il nous arrive de conseiller aux gens d'accomplir des actes totalement absurdes, car on sait que les conséquences peuvent être lourdes". Du respect s'il-vous-plaît Par ces quelques paroles de travailleurs de terrain, nous constatons qu'avec sa politique le gouvernement déstructure en chaîne tous les secteurs de la société. Sans aucune consultation des acteurs de première ligne sur les conséquences prévisibles pour leur travail et les personnes qui en bénéficient. Le mépris est total. Le sentiment est très net pour ces acteurs de formation de ne pas être reconnu comme professionnel dans ce secteur. Cela donne l'impression aux travailleurs que les autorités n'accordent aucune confiance en la qualité du travail, qui est pourtant bien réelle.

Laissons les mots de conclusion aux coordinatrices du Collectif Alpha : **"Notre revendication principale, elle est propre à notre public : que le temps d'apprentissage soit respecté ! C'est extrêmement important. On n'évolue pas en Alpha comme on évolue en formation post-universitaire de trois mois. Si on a la chance que les gens puissent rentrer dans ce parcours, on doit leur laisser le temps d'évoluer à leur rythme et dans de bonnes conditions. On ne peut demander à des gens qui sont en formation intensive de s'agiter par ailleurs.**

Avec ce système, c'est toute la société belge qui est tirée vers le bas. Rien que le fait d'avoir une relation contractuelle avec des gens qui ont difficilement accès à l'écriture et à la lecture, c'est vraiment inacceptable. Par ailleurs, nous avons relevé un constat : finalement les gens qui sont dans cette situation et sont en formation sont encore relativement bien protégés par rapport à d'autres personnes qui ne sont pas en formation, parce qu'elles bénéficient du support des équipes d'accueil. Mais il est très clair que c'est ce public-là, déjà plus fragile, qui se trouve en situation de précarité accrue. Nous avons l'impression de devoir rappeler au gouvernement que nous sommes loin d'être en situation de plein emploi, où tout le monde aurait sa place dans un système qui valorise le travail. Dans une situation comme la nôtre, on ne peut imaginer un tel rouleau compresseur, une telle machinerie de l'exclusion à l'attention des plus faibles de notre société. C'est vraiment inenvisageable, et pourtant ça a lieu, presque sans que personne ne réagisse".

'Accompagnement et suivi actif des chômeurs : du parcours d'insertion au parcours d'obstacles'. Note de position de la FeBISP sur la politique d'activation des chômeurs, mars 2009, p.11.

Les éléments et propos reproduits ici ont été recueillis auprès d'Ann Ressler et d'Anne Loontjens, coordinatrices du Collectif Alpha et des travailleurs sociaux responsables de l'accueil et de la guidance : Sandra Sdao à Forest, Dominic Lauthe et Sandrine Francotte à Molenbeek



ANNEXE II

Lettre que Lire et Ecrire a adressée à l'Onem et au Ministre de l'emploi et de l'égalité des chances (voir page 11).



Bruxelles, le 26 mars 2009

A l'attention de
Monsieur Xavier Verboven,
Président du Comité de Gestion
de L'ONEM
Bd de l'Empereur 7
1000 Bruxelles

Copie à
Madame Joëlle Miquet,
Vice-première et ministre de
l'emploi et de l'Egalité des chances
Avenue des Arts, 7
1210 Bruxelles

Concerne :

- *Augmentation des demandes d'attestations d'inscriptions aux formations*
- *Disposition de l'ONEM déterminant le nombre d'heures de formation requis pour obtenir une dispense de recherche active d'emploi*

Monsieur le Président,

Depuis 2004 et le Plan d'Accompagnement et de Suivi actifs des chômeurs (PAS), les demandeurs d'emploi sont accompagnés et contrôlés de manière plus soutenue, ce qui n'est pas sans répercussion sur notre secteur. En effet, en 2007, les apprenants concernés par ces mesures d'activation représentent 20% du public bruxellois et 24% du public wallon selon les données de l'enquête Lire et Ecrire, soit quelques 2790 apprenants.

1) Depuis quelques années, nous avons pu constater une très nette augmentation des demandes d'attestations d'inscription aux formations et une pression plus forte de la part des services publics afin d'obtenir des renseignements sur la régularité de leurs bénéficiaires en formation. En 2008, les réseaux d'alphabétisation bruxellois et wallons ont enregistré plusieurs milliers de demandes d'attestations à remplir émanant des divers services publics (ONEM, ACTIRIS, FOREM et CPAS).

Outre la surcharge de travail administratif, les associations doivent gérer des situations très difficiles humainement puisque, si elles remplissent une attestation de non-inscription ou de non-fréquentation, l'apprenant risque d'être exclu temporairement ou définitivement du chômage. Alors que ces mêmes associations n'ont le plus souvent eu aucun contact direct avec les organismes prescripteurs et qu'aucune discussion tripartite n'a donc pu avoir lieu. Et qu'elles ne sont, pour nombre d'entr'elles, pas financées dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle.

Cette responsabilité nous semble d'autant plus difficile à porter que l'analyse des chiffres émanant des Rapports ONEM 2004-2007 indique que notre public est l'une des premières victimes du PAS. En effet, les sanctions s'exercent davantage sur les demandeurs d'emploi peu qualifiés (maximum diplôme secondaire inférieur). Ces derniers sont plus souvent absents aux entretiens (ce





qui entraîne une suspension limitée des allocations), plus souvent évalués négativement (ce qui au deuxième entretien entraîne une suspension limitée, et au troisième entretien une exclusion définitive) et moins fréquemment évalués positivement.

D'une manière générale, nous constatons que l'introduction du PAS marque un tournant vers la responsabilité individuelle. Nous estimons qu'on ne peut décemment continuer à responsabiliser, activer et contrôler les demandeurs d'emploi que si l'on déploie des efforts pour créer de l'emploi et des places en formation suffisants. Il faut en effet rappeler la grande difficulté de trouver de l'emploi, particulièrement dans certaines sous-régions et particulièrement pour les personnes peu qualifiées. Ce défi auquel notre société ne sait pas répondre ne doit pas être pénalisant pour les moins qualifiés.

2) Par ailleurs, une disposition administrative de l'ONEM a modifié le nombre d'heures de formation hebdomadaire requis pour obtenir la dispense de recherche d'emploi. Jusqu'en juin 2008, ce minimum était de 10h semaine. Il est ensuite passé à 20h semaine sans aucune concertation avec les associations d'alphabétisation, ce qui pose de nombreuses difficultés au secteur alpha bruxellois et rend la situation ingérable. Les difficultés que nous rencontrons pour augmenter le temps de nos formations de 10h à 20h tiennent bien évidemment à des moyens financiers trop faibles mais également à des dynamiques pédagogiques qui nous forcent à constater, dans un certain nombre de cas, qu'il est plus efficient de travailler avec des formations qui n'atteignent pas 20h par semaine.

En effet, la grande majorité des formations en alphabétisation offre environ 10 heures par semaine. Ainsi à Bruxelles, seules les 9 associations d'alpha-ISP bruxelloises et la Promotion sociale seraient en mesure de satisfaire l'exigence des 20 heures fixée par l'ONEM. Ensemble, elles ne représentent que 12% de l'offre à Bruxelles. De très nombreux Demandeurs d'emplois indemnisés n'y trouvent donc pas de place et, pressés par vos services, se retournent vers des associations de cohésion sociale ou d'éducation permanente, qui les accueillent bien volontiers mais ne peuvent répondre à l'exigence des 20 heures par semaine.

Ce sont donc ici aussi les personnes les plus vulnérables qui se retrouvent pénalisées. Il est de plus inadmissible que des bénévoles doivent prendre en charge la formation de personnes contraintes à celle-ci par les pouvoirs publics.

C'est pourquoi, si vous souhaitez comme nous que les demandeurs d'emploi puissent bénéficier de formations d'alphabétisation, vous devez assumer de financer votre politique. Dans le cas où un DE ne trouve pas de place dans les dispositifs financés pour l'ISP, il ne peut en être tenu pour responsable et doit pouvoir s'investir sans réserve dans une formation d'alphabétisation de moins de 20 heures.



Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour une éventuelle rencontre ou demande d'information supplémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

Pour Lire et Ecrire Bruxelles,

Alain Leduc
Co-Président
Représentant de la FGTB



Daniel Fastenakel
Co-Président
Représentant du MOC



Anne-Chantal Denis
Directrice

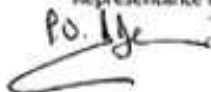


Pour Lire et Ecrire Wallonie

Jean-Marie Schreuer
Président
Représentant du MOC



Anne Biret
Vice-présidente
Représentante de la FGTB



Anne-Hélène Lulling
Directrice



Pour Lire et Ecrire - Communauté française

Jean-Marie Schreuer
Co-président



Catherine Stercq
Co-Présidente



VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

